

Règlement du tirage au sort « Les Solidaires d'AlterSoin » #édition Octobre 2022

« Les Solidaires d'AlterSoin » auront lieu **le samedi 15 octobre 2022 de 15h à 19h** à la Maison de quartier de l'Ile, 2 rue Conan Mériadec 44000 NANTES. **Le tirage au sort est programmé à 17h.**

Armelle Charon et Laurent Berthelot, co-présidents ainsi que Malika Darmoungar, directrice de l'association AlterSoin pour tous 44, seront présents durant le tirage au sort,

- Les lots proposés seront 35 œuvres offertes par des Artistes Solidaires
- Des tickets solidaires ont été préalablement mis en vente par AlterSoin 44, au format papier uniquement. Les tickets sont au prix de 1€ et peuvent être achetés par toute personne qui le souhaite. Les bénéficiaires d'AlterSoin, les partenaires, les bénévoles, accueillantes et membres du conseil d'administration, les artistes qui ont offert les œuvres ainsi que les salariées ont le droit d'acheter des billets. Chaque personne ou organisme souhaitant participer à l'achat de tickets peut en acheter autant qu'il/elle le souhaite. Il n'y a pas de restriction de nombre de tickets achetés.

Les tickets sont numérotés de 1 à 5.000. Chaque ticket vendu sera répertorié informatiquement et la souche sera placée dans une urne jusqu'au tirage au sort. Il est donc possible d'acheter un ticket jusqu'au jour du tirage au sort. Les trente cinq œuvres seront exposées au sein de la Maison de Quartier de l'Ile pendant toute la durée de l'événement.

Procédure du tirage au sort : Des mains innocentes seront sollicitées au sein de l'assemblée pour effectuer le tirage au sort. Le prix sera annoncé, un seul ticket sera pioché à la fois. Les œuvres sont numérotées par ordre d'arrivée à AlterSoin et le tirage au sort se fera dans le même ordre, le numéro de l'œuvre sera annoncé avant chaque piochage. La personne tirée au sort ne choisit donc pas l'œuvre qu'elle remporte. Le tirage au sort se poursuit jusqu'à ce que la dernière œuvre ait été gagnée. Les œuvres gagnées seront remises individuellement à la fin du tirage au sort.

Une même personne ne peut gagner qu'une seule œuvre.

Si une personne a acheté plusieurs tickets et qu'elle est tirée au sort plusieurs fois, alors, elle gagne uniquement la première œuvre pour laquelle elle a été tirée au sort. Si elle est tirée au sort à nouveau, le ticket n'est pas pris en compte et un autre ticket est tiré à la place.

Si une personne est tirée au sort mais qu'elle est absente lors du tirage, AlterSoin s'engage à la contacter pour l'informer de son gain, par mail ou par téléphone. La personne aura alors 6 mois pour retirer son œuvre. Si au bout de cette période, la personne n'est pas venue récupérer son œuvre, l'œuvre est gardée par AlterSoin.